



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1806-01

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1806-01 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement sur la rue Phil-Goyette**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 avril 2021;

QUE ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)